

Document modifié le 05/10/2018

Spécialités : Toutes

Si vous utilisez le code AMS 8.10 pour facturer vos bilans

A partir du 1^{er} juillet 2018 le coefficient pour les bilans sont revalorisés

Pour les bilans en AMK 8.1 et AMK 10.1, la mise à jour se fera automatiquement.

Mais vous devrez changer manuellement le coefficient pour le bilan AMS 8.10 revalorisé en AMS 10.70

Pour modifier l'AMS 8.10 manuellement, sur le tableau de bord, cliquez sur « Fichiers-Actes »



Sélectionnez le bilan AMS 8.10

Date changement du coefficient :



Saisissez:

Détails de la nomenclature

<u>C</u>ode : 02

- la « Date de changement du coefficient » (01/07/2018)

OK

- le nouveau « Coefficient » 10.70
- et « l'Ancien coefficient » 8.10

Puis faites OK.



